

FONDS AIR BOIS : L'ACSO MET EN PLACE UNE AIDE FINANCIÈRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR SUR LE TERRITOIRE

L'Agglomération Creil Sud Oise vient de lancer le Fonds Air Bois. Ce dispositif permet aux habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO), sous certaines conditions, d'obtenir une prime de 1.500 € destinée à les aider à remplacer leurs cheminées à foyers ouverts ou leurs appareils de chauffage au bois de plus de 20 ans par des appareils de chauffage au bois récents et performants. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'air en diminuant l'émission dans l'atmosphère de particules fines, nocives pour la santé.

Soucieuse de l'environnement et plus spécifiquement de la qualité de l'air, l'ACSO a commandé en 2020, dans l'optique de la mise en place d'un Fonds Air Bois, une étude de préfiguration auprès d'habitants des 11 communes de l'ACSO. Cette étude révèle que, sur environ 1000 ménages sondés, une centaine se chauffe uniquement au bois, dont 50% qui utilise ce mode de chauffage à titre principal. L'étude a également permis de constater que 25% des équipements utilisés par ces ménages sont vétustes, datent d'avant 2002 et sont fortement émetteurs de particules fines.

Les objectifs de la mise en place du Fonds Air Bois sont multiples : améliorer la qualité de l'air intérieur comme extérieur et le confort du logement ainsi que le rendement énergétique des équipements de chauffages au bois, encourager la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat et permettre aux habitants éligibles de se doter d'une installation performante de chauffage au bois labélisée « Flamme verte 7 étoiles » ou de performance équivalente.

L'aide est soumise à des conditions d'attribution. Il est notamment indispensable d'être propriétaire occupant ou bailleur d'un logement individuel situé sur le territoire de l'ACSO, ainsi que d'avoir un appareil de chauffage de type foyer ouvert ou de foyer fermé antérieur à 2002. **Il est par ailleurs impératif de prendre contact au préalable avec SOLIHA* au numéro vert : 0809 541 841** afin de vérifier l'éligibilité au Fonds Air Bois dans le cadre de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'ACSO par le biais de l'OPAH accompagne les propriétaires qui réalisent des travaux en leur proposant des aides financières ainsi qu'une assistance administrative et technique gratuite apportée par l'opérateur SOLIHA.

Pour permettre le déploiement de ce dispositif sur le territoire, 706 512 € sont investis sur 4 ans, soutenus financièrement à 50% par l'Agence de la Transition Écologique (ADEME) et à 50% par l'Agglomération Creil Sud Oise, permettant le remplacement annuel de près de 100 appareils de chauffage de type foyers ouverts et de type foyers fermés antérieurs à 2002.

L'amélioration de la qualité de l'air représente un enjeu important pour l'ACSO : il est fondamental de préserver l'environnement et de veiller à la santé de la population. Le Fonds Air Bois s'inscrit dans cette démarche active de l'ACSO de poursuite de l'amélioration de l'attractivité du territoire, de la lutte contre la précarité énergétique et du développement durable. Le travail engagé depuis 2019 sur le Plan Climat Air et Énergie Territorial (PCAET), les travaux de déploiement des circulations douces et l'acquisition de véhicules hybrides pour le réseau de transport urbain AXO, ainsi que la récente signature avec l'Etat du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) témoignent d'une volonté toujours plus forte d'offrir aux habitants du territoire et du bassin creillois un environnement de qualité.

* SOLIdaires pour l'Habitat

CONTACTS PRESSE : 40-211220

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.